



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE TRÈS-SAINT-RÉDEMPTEUR

AVIS PUBLIC

Publication et entrée en vigueur du règlement numéro 276-2024

AVIS PUBLIC est par la présente donné en vertu de l'article 451 du *Code municipal du Québec* (RLRQ., c. C-27.1) :

QUE le règlement numéro **276-2024** concernant l'implantation d'un centre de la petite enfance au 1165 chemin Saint-Henri a été adopté par le conseil municipal le 11 juin 2024;

QUE le règlement numéro 276-2024 est **entré en vigueur** le 18 juin 2024.

Donné à Très-Saint-Rédempteur, ce 18 juin 2024.

Jessica Mc Kenzie, B. Sc. Urb.
Directrice générale et greffière-trésorière